



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/524  
9 octobre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Points 70 et 71 de l'ordre du jour

### DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

#### EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lettre datée du 6 octobre 1995, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Bélarus auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la déclaration publiée le 9 septembre 1995 par le Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus concernant la reprise des essais nucléaires par la France dans l'atoll de Mururoa, dans le Pacifique Sud (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 70 et 71 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République du Bélarus auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Alyaksandr SYCHOU

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration publiée le 9 septembre 1995 par le Ministère des  
affaires étrangères de la République du Bélarus

L'essai nucléaire auquel vient de procéder la France dans l'atoll de Mururoa a suscité une vive préoccupation dans de larges couches de la population bélarussienne.

Il faut malheureusement reconnaître que ni le consensus de mai 1995 sur la prorogation, pour une durée indéfinie, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ni le moratoire sur les essais nucléaires proclamé par les grandes puissances nucléaires, n'ont amené la France à revenir sur sa décision de procéder à des essais nucléaires. Quel que soit l'objectif visé, les explosions nucléaires suscitent à juste titre la protestation de la communauté internationale, compromettent la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires et font reculer le but final, qui est d'écarter la menace nucléaire.

La République du Bélarus a renoncé volontairement et sans condition à la possibilité de posséder des armes nucléaires; elle a éprouvé directement les terribles conséquences de la contamination radioactive au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl. Nous sommes convaincus qu'un moratoire sur les essais nucléaires proclamé par tous les États dotés d'armes nucléaires serait un facteur clef déterminant du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

-----